

rero

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
Westschweizer Bibliotheksverbund
Rete delle biblioteche della Svizzera occidentale
Library Network of Western Switzerland

un accent sur le savoir

Passage aux AACR2 Information générale

manière simple et efficace, l'accès à l'information et à la documentation utiles à la formation, à la recherche et à la culture. Premier réseau de bibliothèque scientifiques, publiques et patrimoniales de Suisse occidentale, RERO garantit, de manière simple et efficace, l'accès à l'information et à la documentation utiles à la formation, à la recherche et à la culture. Il gère un catalogue collectif de 200 bibliothèques qui sont au service des 35'000 étudiants des quatre universités romandes et de quelque 150'000 autres usagers.

Il gère un catalogue collectif de 200 bibliothèques qui sont au service des 35'000 étudiants des quatre universités romandes et de quelque

BPU/SEBIB

juin 2006

Plan de la présentation

- 1 Généralités
- 2 Description bibliographique
- 3 Choix des entrées
- 4 Forme des entrées
- 5 Ressources continues
- 6 Non-livres
- 7 Livre ancien
- 8 Annexes

1. Généralités: Objectifs

- **Objectifs du passage aux AACR2:**
 - corpus de règles de catalogage
 - complet
 - à jour
 - évolutif
 - compatibilité sur le plan national et international
=> importation de notices facilitée
 - simplification des règles (c'est indépendant des AACR2)

1. Généralités: Objectifs

3 projets, 1 manuel !

Adoption des AACR2

Simplification

Nouvelle translittération

Nouveau manuel de catalogage RERO
= « récaro »

réro
ca

1. Généralités: Corrections de masse et strates

- Dans la mesure du possible, on a fait des corrections de masse par programme. Exemple:

[Bibliothèque. Lausanne.] Bibliothèque cantonale et universitaire
=> Bibliothèque cantonale et universitaire (Lausanne)

- Dans d'autres cas, il y aura des strates, plus ou moins visibles dans le catalogue (avant / après); voir l'annexe « J »

Dans certains cas, on a transféré l'information par ex. d'une zone titre « Exposition... » en zone de note, de manière à ne pas perdre d'information.

1. Généralités: Quelques principes

- Le choix entre le niveau de base (annexe F) et le niveau standard (manuel récaro complet) est de la responsabilité des Directions des bibliothèques
- En niveau standard, on peut parfois en faire plus que récaro ne l'exige, si la Direction le décide pour certaines catégories de documents (par exemple dépôt légal).
- Les exemples récaro font foi, même si le catalogue n'a pas été adapté.
- Si une vedette (personne, collectivité, etc.) est déjà présente dans le catalogue, la reprendre telle quelle, sans vérifier si elle compatible avec les AACR2, et sans corriger les séquences.

Avantages:

- gain de temps
- maintien du principe de la vedette uniforme

2. Description bibliographique: Zone du titre

[sic] => [i.e.]



Avant: The wolrd [sic] of television

World of television

Après: The wolrd [i.e. world] of television

Entrée secondaire au titre correct si la faute se trouve dans les 5 premiers mots

2. Description bibliographique: Zone du titre

Titre parallèle



Si plusieurs titres parallèles:

- On mentionne uniquement le premier titre parallèle en zone de titre
- S'il existe un autre titre parallèle en français, on le mentionne aussi

Exception: publication en série suisse -> on mentionne tous les titres parallèles dans les langues officielles suisses

2. Description bibliographique: Zone du titre

Complément parallèle



Pas de titre parallèle, mais compléments de titre en plusieurs langues:

Avant: Nyon-Coppet, Rolle, St-Cergue : entre Genève et Lausanne,
Suisse : guide général = general guide-book = allgemein Führer / ...

Après: Nyon-Coppet, Rolle, St-Cergue : entre Genève et Lausanne,
Suisse : guide général / ...

Exception: si le complément parallèle est en français

2. Description bibliographique: Zone de l'adresse

Simplifications:



- 1 seul lieu
- 1 seul éditeur
- date sans mention « cop. » etc.

Avant: Leipzig : Teubner ; Berlin : Springer, cop. 1970

Après: Leipzig : Teubner, 1970

Simplifications:



- seulement la séquence principale de pages
- « ill. » globalement
- pas de mention de format

Avant: IV, 349 p. : portraits, mus. ; 25 cm

Après: 349 p. : ill.

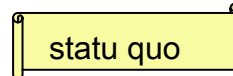
2. Description bibliographique: Zone de la collection

Simplifications:



- entrée au titre seulement pour les collections numérotées

Collections numérotées



Description bibliographique: Les amis des graveurs et des poètes ; 4

Index titre: amis des graveurs et des poètes

Collections non numérotées



Description bibliographique: Collection documentaire d'art moderne
Rien dans l'index titre et on ne crée plus de notice pour les collections non numérotées

Note de thèse, simplifications:

- définition plus large: thèse, travail de diplôme, mémoire de licence ; Université ou Haute école spécialisée
- pas de mention de la discipline
- contenu pas normalisé



Avant: Th. méd. Genève, 1991 ; Méd. 9311

Après: Th. Univ. Genève, 1991 ; Méd. 9311

2. Description bibliographique: Note de contenu



En raison d'une simplification de codification l'affichage des notes de contenu est modifié

Avant:

Contient: T. 1: Directives spirituelles
Et: T. 2: Années de combat
Et: T. 3: Chemins mystiques

Après:

Contient: T. 1: Directives spirituelles
Contient: T. 2: Années de combat
Contient: T. 3: Chemins mystiques

3. Choix des entrées: Auteurs personnes physiques

Auteurs: statu quo

Sauf: auteur secondaire pas sur la page de titre: pas pris en compte

Fonction	Source	Mention de responsabilité	Entrées
De 1 à 3 auteurs	En principe, ensemble du doc.	Tous	Tous
Plus de 3 auteurs	Page de titre	Le premier	Le premier

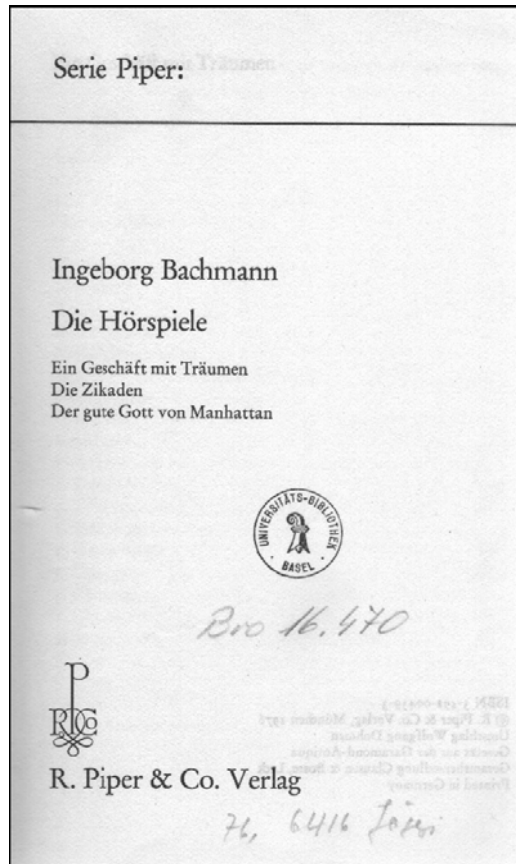
3. Choix des entrées: Auteurs personnes physiques

Auteurs secondaires: ± statu quo

Fonction	Source	Description bibliographique	Entrées
Collab. d'auteurs principaux	Page de titre	Le premier	Le premier
Collab. d'auteurs secondaires	-	Pas de mention	Pas d'entrée
Editeurs intellectuels, réd., etc.	Page de titre	Le premier	Le premier
Dédicataires de mélanges	Placé en évidence	Le dédicataire	Le dédicataire
Traducteurs	Placé en évidence	Le premier, pour les oeuvres littéraires et les classiques	Le premier, pour les oeuvres littéraires et les classiques
Illustrateurs	Page de titre	Le premier sous certaines conditions	Le premier sous certaines conditions
Auteurs d'annexes	Page de titre	Le premier	Le premier
Auteurs de préfaces / d'introd.	-	Pas de mention	Pas d'entrée

3. Choix des entrées: Recueils avec titre collectif

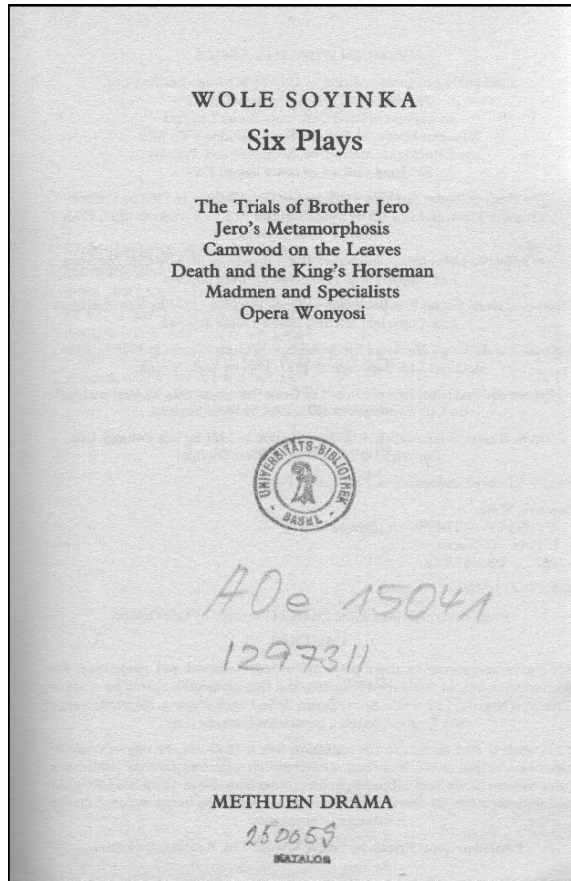
1 auteur, 2 à 3 œuvres



Auteur: Bachmann, Ingeborg
Titre: Die Hörspiele / Ingeborg Bachmann
Edition: 10. Aufl.
Lieu/Date: München : Piper, 2001
Collation: 154 S.
Collection: Serie Piper ; 139
Contient: Ein Geschäft mit Träumen ; Die Zikaden ;
Der gute Gott von Manhattan
Autre auteur/titre: Bachmann, Ingeborg. - Ein Geschäft mit
Träumen
Autre auteur/titre: Bachmann, Ingeborg. - Die Zikaden
Autre auteur/titre: Bachmann, Ingeborg. - Der gute Gott von
Manhattan
Collection: Serie Piper

3. Choix des entrées: Recueils avec titre collectif

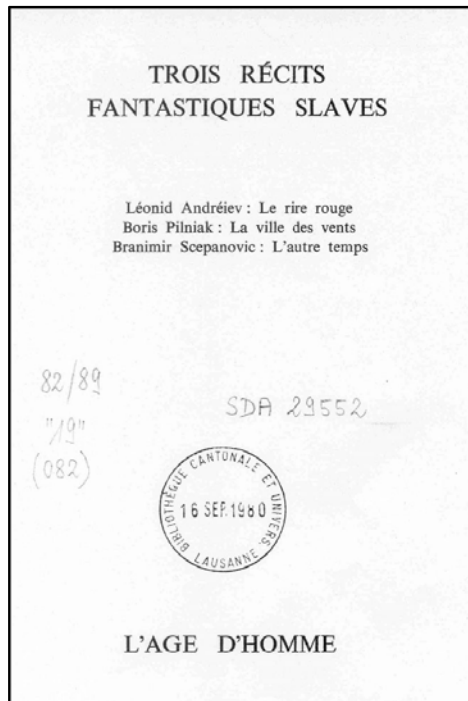
1 auteur, 4 œuvres ou plus



Auteur: Soyinka, Wole
Titre: Six plays / Wole Soyinka
Lieu/Date: London : Methuen Drama, 1984
Collation: 407 p.
Collection: The master playwrights

3. Choix des entrées: Recueils avec titre collectif

2 à 3 œuvres de 2 à 3 auteurs



Titre: Trois récits fantastiques slaves
Lieu/Date: Lausanne : L'Age d'homme, 1977
Collation: 145 p.
Collection: Bibliothèque fantastique
Note: Traduit de: Krasnyj smech / Léonid
Andréiev. Gorod vetrov / Boris Pilniak.
Ono drugo vreme / Branimir Scepanovic
Contient: Le rire rouge / Léonid Andréiev. La ville
des vents / Boris Pilniak. L'autre temps
/ Branimir Scepanovic
Autre auteur/titre: Andreev, Leonid Nikolaevič. - Le rire
rouge
Autre auteur/titre: Pil'njak, Boris. - La ville des vents
Autre auteur/titre: Šćepanović, Branimir. - L'autre temps

Nouveau

Collectivités:
plus jamais en entrée principale,
mais systématiquement en entrée secondaire

Arguments:

- Simplification
- Evolution internationale
- Idem publications en série
- Expérience positive dans IDS
- Moins de redondance

3. Choix des entrées: Collectivités



Fonction	Source	Descr. bibliogr.	Entrées
Collectivité-auteur	Page de titre	La première	La première
Collectivité-éditrice, collectivité mandante ou mandataire	Page de titre	La première pour chaque fonction	La première pour chaque fonction
Collectivité en tant que sponsor	Page de titre	La première, exceptionnellement	La première, exceptionnellement

3: Choix des entrées: Titres

**Entrées secondaires pour les titres
parallèles d'auteurs et autres variantes:**

Nouveau

**non plus en entrée couplée auteur/titre mais en
simple entrée titre**

3. Choix des entrées: Titres

Entrées artificielles



On ne fait pas d'entrées artificielles pour les titres commençant par des initiales, des abréviations, des prénoms, le nom de l'auteur au génitif saxon, etc., ou les titres qui contiennent des sigles, des signes mathématiques, etc.

Titre: P. Clemente da S. Maria : predicatore apostolico del
Papa Pio XII

pas d'entrée sous « Padre Clemente da Santa Maria »

→ni sous « Clemente da Santa Maria »

3. Choix des entrées: Simplifications

Moins de titres uniformes en entrée couplée Etat. - Titre

Lois et arrêtés	✓
Constitution	✓
Code	✓
Jurisprudence	†
Concordat	†
Traité	†

Nouveau

3. Choix des entrées: Simplifications

Lois et arrêtés



Avant:

Auteur: Lausanne. – Loi. 1997

Après:

Autre auteur: Lausanne. – Lois et arrêtés. 1997

Suppression des subdivisions

- Etat. - ... Recueil
- Etat. - ... Commentaire
- Etat. - ... Extrait



Avant:

Autre auteur: Suisse. – Loi. 2002. Commentaire

Après:

Autre auteur: Suisse. – Lois et arrêtés. 2002

3. Choix des entrées: Simplifications

Entrée simple au nom des Etats

- Abandon des entrées composées
Etat. – Titre. Projet
- Entrée simple à la collectivité territoriale



Désormais:

Titre: Loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR) : avant-projet de révision mis en consultation le 29 février 1988 / Département des travaux publics du Canton du Valais

Autre auteur: Valais

3. Choix des entrées: Simplifications

Entrée simple au nom des Etats

- Abandon des entrées composées
Etat. - Traité
- Abandon des titres Traité...



Les conventions franco-suissees sur la double imposition

Autre auteur: Suisse

Autre auteur: France

3. Choix des entrées: Simplifications

Moins de titres uniformes Eglise. - Titre



Corpus juris canonici	✓
Codex juris canonici	✓
Liturgie	†
Actes	†

Actes du Pape



Entrée simple à la collectivité religieuse,
et non plus entrée composée Eglise ... - Actes ...

Entrée simple au nom du pape
et non plus entrée composée Pape ... - Titre de l'encyclique

Titre: Le développement des peuples : « Populorum
progressio » : encyclique du 26 mars 1967 / Paul VI

Autre auteur: Paul VI, pape

Autre auteur: Ecclesia catholica. Papa

4. Forme des entrées: Le nom

Mac, Mc, ...

**Sous la forme la plus courante utilisée
par l'auteur**



Avant: toujours sous la forme développée compactée : MacDonnell

Après: la vedette peut être Mc Donnell ou Mac Donnell ou McDonnell,
etc., suivant la forme trouvée dans le premier document catalogué +
renvoi

Forme adoptée:

Mc Adam, Percy

Forme rejetée:

MacAdam, Percy

4. Forme des entrées: Le nom

Saint, St., ...

Sous la forme la plus courante utilisée
par l'auteur



Avant: toujours sous la forme développée : Saint-John

Après: la vedette peut être St. John ou Saint-John, etc., suivant la forme trouvée dans le premier document catalogué + renvoi

Forme adoptée: St. Goar, Ludolph

Forme rejetée: Sankt Goar, Ludolph

Papes et antipapes

Sous la forme française



Avant: Joannes, Pius, etc.

Après: Jean, Pie, etc.

Numéros des papes et des souverains en chiffres romains

Avant: Friedrich (empereur germanique ; 1)

Après: Friedrich I, empereur germanique

4. Forme des entrées: Le nom

Auteurs néerlandais et belges de langue flamande

Les préfixes néerlandais sont rejetés en fin de prénom

Avant: Van Driessche, Albert

Après: Driessche, Albert van

Avant: De Beeck, Leo op

Après: Beeck, Leo op de

Avant: Ter Braak, Menno

Après: Braak, Menno ter

Avant: Den Hertog, Ary

Après: Hertog, Ary den

etc.



4. Forme des entrées: Les qualificatifs

Initiales / forme développée



Avant: Frei, Robert Walter

Après: Frei, R.W. (Robert Walter)


Règle valable seulement pour les nouveaux auteurs,
et en général **dans les notices importées** du monde
anglo-saxon, et/ou dans les vedettes copiées de LC !

Comment faut-il qualifier?

- 1) **Priorité aux dates de vie et de mort, en cherchant l'information [dans l'ordre]**
 - dans le document
 - dans LC
 - dans la bibliographie nationale correspondante
 - dans Internet
- 2) **A défaut de dates: fonction**
- 3) **A défaut de dates et de fonction: pas de qualificatif (donc « pot commun »)**

4. Forme des entrées: Les désignations de fonction

Suppression des désignations de fonction (sauf pour les livres et cartes anciens)



Nouveau

Avant en format MARC: 700 1_ \$a Dupont, Albert \$e Réd.

Après en format MARC: 700 1_ \$a Dupont, Albert

Remarque: la désignation de fonction ne figurait pas dans l'OPAC

On ne fait plus d'entrée composée Auteur. – Titre. Extraits



Avant

Auteur: Boyancé, Pierre
Titre: Lucrèce : sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie / par Pierre Boyancé
Autre auteur/titre: Lucretius, Titus Carus. – De rerum natura. Extraits

Après

Auteur: Boyancé, Pierre
Titre: Lucrèce : sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie / par Pierre Boyancé
Note: Contient des extraits de: "De rerum natura"
Autre auteur: Lucretius, Titus Carus

On ne fait plus d'entrée composée Auteur. – Titre. Adaptation



Avant:

Auteur: Dégruel, Yann

Titre: Neige et loups / Yann Dégruel ; d'après le roman [Sans famille] d'Hector Malot

Autre auteur/titre: Malot, Hector. – Sans famille. Adaptation

Après:

Auteur: Dégruel, Yann

Titre: Neige et loups / Yann Dégruel ; d'après le roman [Sans famille] d'Hector Malot

Autre auteur: Malot, Hector

4. Forme des entrées: Universités / Bibliothèques / Musées

On abandonne les vedettes de
regroupement « [Bibliothèque. Ville.] »

« [Université. Ville.] »



« [Musée. Ville.] »

Avant: [Université. Amiens.] Université de Picardie

Après: Université de Picardie (Amiens)

Argument: non conforme AACR2

4. Forme des entrées: Article initial d'un nom géographique

L'article initial fait partie de la vedette



Avant: Chaux-de-Fonds

Après: La Chaux-de-Fonds

Argument: conformité AACR2-LCRI

4. Forme des entrées: Article initial d'un nom géographique

Complément:

une correction de masse est faite pour La Chaux-de-Fonds etc. en début de titre



Avant on cherchait par titre: Chaux-de-Fonds

Après on cherche par titre: La Chaux-de-Fonds

4. Forme des entrées: Collectivité « St. »

Collectivité commençant par « St. » etc.: développer systématiquement

(sauf pour Grande-Bretagne et Irlande)

Forme adoptée:	Saint Albans (Utah)
Forme rejetée:	St. Albans (Utah)
Forme adoptée:	St. Albans (Great Britain)
Forme rejetée:	Saint Albans (Great Britain)

Argument: conformité AACR2-LCRI

4. Forme des entrées: Anciens titres de forme

Mélanges, Festschriften



Avant dans l'index titre: Mélanges. Clavel, Jean-Pierre

Après dans l'index auteur: Clavel, Jean-Pierre

+ filtre dans l'OPAC pour la recherche des Mélanges

4. Forme des entrées: Anciens titres de forme

Congrès de ...



Avant dans l'index titre: Congrès de mathématiques. Lausanne. 1990

Après: plus d'accès au titre de forme

4. Forme des entrées: Anciens titres de forme

Expositions et foires



Avant dans l'index titre: Exposition. Lausanne. Musée romain de Lausanne-Vidy. 2005-2006

Après dans l'index auteur: Musée romain de Lausanne-Vidy

(plus d'accès au titre de forme, entrée à l'institution qui héberge l'exposition)

Correction de masse:

Suppression du titre « Exposition... » et transfert de l'information en note

Strate: absence de l'entrée à l'institution qui héberge l'exposition dans les anciennes notices

4. Forme des entrées: Anciens titres de forme

Programmes de spectacles, concerts,
etc.



Avant dans l'index titre: Programme. Mézières. 1985

Après: plus d'accès au titre de forme

Facultatif: on peut faire une entrée au nom du théâtre

4. Forme des entrées: Anciens titres de forme

Ventes



Avant dans l'index titre: Vente. Christie's (Genève ; 2005/11/14)

Après dans l'index auteur: Christie's (Genève)

Correction de masse:

Suppression du titre « Vente... » et transfert de l'information en note

Strate: absence de l'entrée à la maison de vente dans les anciennes notices

4. Forme des entrées: Bible et classiques anonymes

Date d'édition: suppression



Avant:

Bible (005). AT. Pentateuque. Allemand. 1878

Après :

Bible. 005. A.T. Pentateuque. Allemand

Adaptations: suppression de la subdivision



Avant:

Bible (000). AT et NT. Français. Adaptation. 1983-1986

Après :

Bible. 000. A.T. et N.T. Français

Source d'information:

on catalogue d'après le premier fascicule, ou à défaut d'après le fascicule le plus ancien disponible.



5. Ressources continues: Publications en série homonymes

Titre uniforme: L'écho communal. **Confignon**

Titre: L'écho communal / éd. par la municipalité
[de] Confignon

Titre uniforme: L'écho communal. **Nyon**

Titre: L'écho communal : bulletin d'information du
personnel communal de la Ville de Nyon

Description générale du type de document



[Ensemble multimédia] devient [Ensemble multi-supports]

[Document électronique] devient [Ressource électronique]

[Texte imprimé à large vision] devient [Texte (gros caractères)]

Pour les DVD-vidéos on emploie [Enregistrement vidéo]

Pour les photos-CD on emploie [Image fixe]

- Chapitres 2.12 – 2.18
- Concerne le livre ancien, mais aussi par analogie les cartes anciennes
- Il existe un chapitre KIDS en allemand, très détaillé (environ 100 pages)
- Traduction française (avec adaptation au contexte Rero) sera faite dans quelques mois

- En gros: statu quo, mais documentation détaillée

8: Annexes

Annexe A:	Emploi des majuscules
Annexe B9:	Abréviations
Annexe B14:	Abréviations de certains pays
Annexe D:	Glossaire
Annexe E:	Noms de pays
Annexe F:	Niveau de base
Annexe G:	Translittération
Annexe H:	Jeu de caractères
Annexe I:	Articles
Annexe J:	Strates
Annexe K:	Importation de notices
Annexe M:	Non-livres
Annexe N:	Code de pays
Annexe O:	Code de langues
Annexe P:	Codes juridiques
Annexe T:	Thèses